

RÈGLEMENT MRC-855

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses relatives à l'ENFOUISSEMENT et à la CUEILLETTE SÉLECTIVE des matières résiduelles et organiques – PARTIE VII prévues pour l'exercice financier 2019.

MUNICIPALITÉS HABLES

Municipalité de Durham-Sud
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village)
Municipalité de Saint-Bonaventure
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover
Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham
Municipalité de Saint-Eugène
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham
Municipalité de Saint-Lucien
Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
Municipalité de Saint-Pie-de-Guire
Ville de Drummondville

GÉNÉRALITÉS

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond a adopté, le 19 décembre 1990, sa résolution 2360/90 en vertu de l'article 10, alinéa 2 du *Code municipal du Québec*, manifestant son intention d'acquérir des compétences en matière d'élimination (enfouissement) des matières résiduelles à l'égard de chacune des corporations, cités et villes de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité régionale de comté de Drummond est devenue, le 26 février 1992, compétente dans certaines matières relatives à l'élimination des matières résiduelles (enfouissement) à l'égard des corporations, cités et villes de son territoire déterminées ci-haut;

CONSIDÉRANT les résolutions MRC/11823/09/17 et MRC12136/09/18 par lesquelles la MRC va octroyer un contrat de gré à gré à la Société de développement durable d'Arthabaska Inc. (Gesterra), lequel contrat devra entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et se terminer le 31 décembre 2023, pour les matières résiduelles et organiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme de 2 164 349 \$ représentant le coût estimé pour l'élimination des matières résiduelles (enfouissement) dans les municipalités habiles ci-haut nommées de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme de 569 117 \$ représentant le coût estimé pour l'élimination des matières organiques dans les municipalités habiles ci-haut nommées de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT le règlement MRC-509 de la MRC, par lequel celle-ci déclare et prend compétence à l'égard de la fourniture des services reliés au tri et au traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT la résolution MRC11613/01/17 par laquelle la MRC a octroyé un contrat de gré à gré à Récupération Centre-du-Québec pour une période de 10 ans, compris entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2026, pour la fourniture des services d'un écocentre et de ceux liés au tri et au traitement des matières recyclables issues de la collecte sélective du territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme de 315 001 \$ représentant le coût estimé pour la fourniture des services reliés au tri et au traitement des matières recyclables, dans les municipalités habiles ci-haut nommées de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2019;

RÉPARTITION

CONSIDÉRANT QU'il est convenu de répartir les coûts du budget des matières résiduelles (enfouissement) et des matières organiques dans les municipalités habiles ci-haut nommées, selon le tonnage enfoui par chacune d'elles, le tout au taux convenu par le contrat que la MRC va octroyer à la Société de développement durable d'Arthabaska Inc. (Gesterra);

CONSIDÉRANT QU'il est convenu de répartir les coûts du budget de tri et de traitement des matières recyclables dans les municipalités habiles ci-haut nommées selon le tonnage recueilli par chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-855**, statué ce qui suit savoir :

- 1) Il sera et il est par les présentes mensuellement requis de chacune des municipalités habiles de la MRC de Drummond ci-haut nommées, les coûts réellement encourus conformément au contrat entre la MRC de Drummond et la Société de développement durable d'Arthabaska Inc. (Gesterra). Les tableaux no 1 et no 3 lesquels sont annexés au présent règlement constituent un aperçu des coûts anticipés pour 2019.
- 2) Il sera et il est par les présentes mensuellement requis de chacune des municipalités habiles de la MRC de Drummond ci-haut nommées, les coûts réellement encourus conformément au contrat entre la MRC de Drummond et Récupération Centre-du-Québec Inc. Le tableau no 2 lequel est annexé au présent règlement constitue un aperçu des coûts anticipés pour 2019.
- 3) Une somme de 180 362 \$, pour l'enfouissement de déchets et une somme de 47 427 \$, pour les matières organiques représentent les avances initiales de début de contrat, avance qui sera appliquée à la fin du contrat.
- 4) Il sera de plus et il est par les présentes requis de chacune des municipalités habiles ci-haut nommées, une somme de 12 704 \$ représentant la partie administrative du coût du budget des matières résiduelles (indiquée au tableau no 1); ladite somme sera répartie au prorata de la population 2018 inscrite au décret, le tout suivant le tableau no 1.
- 5) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC, les coûts ci-haut prévus, en versements dus les premiers jours des onze (11) premiers mois de 2019 tel que prévu au tableau no 1;
- 6) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt d'un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

Signé: Alexandre Cusson
Alexandre Cusson
préfet

Signé : Guy Drouin
Guy Drouin
secrétaire-trésorier

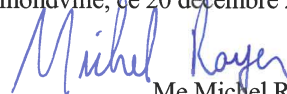
Avis de motion : 21 novembre 2018

Présentation du projet de règlement : 21 novembre 2018

Adoption du règlement : 12 décembre 2018

Avis de promulgation : 20 décembre 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 20 décembre 2018



Me Michel Royer
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint

TABLEAU # 1 MRC DE DRUMMOND**RÉPARTITION DES COÛTS RELIÉS À L'ENFOUISSEMENT**

avance de fond pour 5 ans (2019 @ 2023)

CODES	MUNICIPALITÉS	POPUL. 2018	% AVEC VILLE	Tonnage au 31/08/2018	Estimation Coût tonnage 2019	APERÇU DES VERSEMENTS		VERSEMENTS	
						MENSUELS 2019	QUOTE-PART ADMINISTRATIVE 2019	1 VERSEMENT JANVIER + DÉC. 2019	10 VERSEMENTS FÉVRIER @ NOVEMBRE 2019
1	49015 Durham-Sud	1 025	1.05%	259.15	37 089.61\$	3 090.80\$	133.43\$	3 113.13\$	11.11\$
2	49025 L'Avenir								
3	49020 Lefebvre								
4	49080 N.D.Bon-Conseil Par.								
5	49075 N.D.Bon-Conseil Vil.	1 483	1.52%	500.11	71 575.87\$	5 964.66\$	193.06\$	5 996.92\$	16.08\$
6	49125 St-Bonaventure	1 049	1.07%	454.02	64 979.46\$	5 414.96\$	136.56\$	5 437.72\$	11.38\$
7	49085 Sainte-Brigitte								
8	49070 St-Cyrille	4 858	4.98%	854.38	122 279.08\$	10 189.92\$	632.41\$	10 295.33\$	52.70\$
9	49100 St-Edmond	726	0.74%	142.72	20 426.12\$	1 702.18\$	94.51\$	1 717.99\$	7.87\$
10	49105 St-Eugène	1 153	1.18%	274.25	39 250.73\$	3 270.89\$	150.10\$	3 295.99\$	12.50\$
11	49005 St-Félix	1 596	1.64%	453.53	64 909.33\$	5 409.11\$	207.77\$	5 443.78\$	17.31\$
12	49048 St-Germain	4 930	5.05%	779.80	111 605.17\$	9 300.43\$	641.79\$	9 407.42\$	53.48\$
13	49113 St-Guillaume								
14	49030 St-Lucien	1 732	1.77%	344.93	49 366.47\$	4 113.87\$	225.47\$	4 151.54\$	18.78\$
15	49095 St-Majorique	1 341	1.37%	226.76	32 453.95\$	2 704.50\$	174.57\$	2 733.67\$	14.54\$
16	49130 St-Pie-de-Guire	460	0.47%	82.14	11 755.90\$	979.66\$	59.88\$	989.64\$	4.99\$
17	49040 Wickham								
	SOUS-TOTAUX	20 353	20.86%	4 371.79	625 691.69\$	52 140.98\$	2 649.55\$	52 583.13\$	220.74\$
21	49058 Drummondville	77 235	79.14%	10 750.80	1 538 657.18\$	128 221.43\$	10 054.45\$	129 897.18\$	837.87\$
	SOUS-TOTAUX	77 235	79.14%	10 750.80	1 538 657.18\$	128 221.43\$	10 054.45\$	129 897.18\$	837.87\$
	TOTAUX	97 588	100.00%	15 122.59	2 164 348.87\$	180 362.41\$	12 704.00\$	182 480.31\$	1 058.61\$

**LE PRÉSENT TABLEAU FAIT PARTIE ET
EST ANNEXÉ AU RÈGLEMENT #MRC-855**

TABLEAU # 2 MRC DE DRUMMOND**RÉPARTITION DES COÛTS RELIÉS AUX RECYCLAGES**

								Avance de fond 2017 pour 10 ans	
				Tonnage	Estimation	APERÇU DES	VERSEMENTS		
		POPUL.	%	au 31/08/2018	Coût tonnage	VERSEMENTS	1 VERSEMENT	10 VERSEMENTS	
CODES	MUNICIPALITÉS	2018	AVEC VILLE		2019	MENSUEL	JANVIER +	FÉVRIER @	
						2019	DÉC. 2019	NOVEMBRE 2019	
1	49015	Durham-Sud	1 025	1.05%	65.87	3 452.64\$	287.72\$	0.00\$	0.00\$
2	49025	L'Avenir							
3	49020	Lefebvre							
4	49080	N.D.Bon-Conseil Par.							
5	49075	N.D.Bon-Conseil Vil.	1 483	1.52%	155.53	8 152.26\$	679.36\$	0.00\$	0.00\$
6	49125	St-Bonaventure	1 049	1.07%	49.64	2 601.93\$	216.83\$	0.00\$	0.00\$
7	49085	Sainte-Brigitte							
8	49070	St-Cyrille	4 858	4.98%	256.03	13 420.07\$	1 118.34\$	0.00\$	0.00\$
9	49100	St-Edmond	726	0.74%	41.47	2 173.69\$	181.14\$	0.00\$	0.00\$
10	49105	St-Eugène	1 153	1.18%	59.80	3 134.48\$	261.21\$	0.00\$	0.00\$
11	49005	St-Félix	1 596	1.64%	96.03	5 033.51\$	419.46\$	0.00\$	0.00\$
12	49048	St-Germain	4 930	5.05%	307.67	16 126.83\$	1 343.90\$	0.00\$	0.00\$
13	49113	St-Guillaume							
14	49030	St-Lucien	1 732	1.77%	96.51	5 058.67\$	421.56\$	0.00\$	0.00\$
15	49095	St-Majorique	1 341	1.37%	69.83	3 660.21\$	305.02\$	0.00\$	0.00\$
16	49130	St-Pie-de-Guire	460	0.47%	31.25	1 638.00\$	136.50\$	0.00\$	0.00\$
17	49040	Wickham							
		SOUS-TOTAUX	20 353	20.86%	1 229.63	64 452.29\$	5 371.04\$	0.00\$	0.00\$
18	49058	Drummondville	77 235	79.14%	4 780.01	250 549.00\$	20 879.08\$	0.00\$	0.00\$
		SOUS-TOTAUX	77 235	79.14%	4 780.01	250 549.00\$	20 879.08\$	0.00\$	0.00\$
		TOTAUX	97 588	100.00%	6 009.64	315 001.29\$	26 250.12\$	0.00\$	0.00\$

LE PRÉSENT TABLEAU FAIT PARTIE ET
EST ANNEXÉ AU RÈGLEMENT #MRC- 855

TABLEAU # 3 MRC DE DRUMMOND**RÉPARTITION DES COÛTS RELIÉS AUX MATIÈRES ORGANIQUES**

CODES	MUNICIPALITÉS	POPUL. 2018	% AVEC VILLE	Tonnage 2017	Estimation Coût tonnage 2019	Avance de fond 2019 pour 5 ans APERÇU DES VERSEMENTS			
						MENSUEL 2019	1 VERSEMENT JANVIER + DÉC. 2019	10 VERSEMENTS FÉVRIER @ NOVEMBRE 2019	
1	49015	Durham-Sud	1 025	1.05%	-	0.00\$	0.00\$	0.00\$	0.00\$
2	49025	L'Avenir							
3	49020	Lefebvre							
4	49080	N.D.Bon-Conseil Par.							
5	49075	N.D.Bon-Conseil Vil.	1 483	1.52%	134.60	8 826.06\$	735.51\$	735.51\$	0.00\$
6	49125	St-Bonaventure	1 049	1.07%	60.00	3 934.35\$	327.86\$	327.86\$	0.00\$
7	49085	Sainte-Brigitte							
8	49070	St-Cyrille	4 858	4.98%	359.90	23 599.54\$	1 966.63\$	1 966.63\$	0.00\$
9	49100	St-Edmond	726	0.74%	-	0.00\$	0.00\$	0.00\$	0.00\$
10	49105	St-Eugène	1 153	1.18%	66.80	4 380.24\$	365.02\$	365.02\$	0.00\$
11	49005	St-Félix	1 596	1.64%	-	0.00\$	0.00\$	0.00\$	0.00\$
12	49048	St-Germain	4 930	5.05%	480.30	31 494.47\$	2 624.54\$	2 624.54\$	0.00\$
13	49113	St-Guillaume							
14	49030	St-Lucien	1 732	1.77%	120.80	7 921.16\$	660.10\$	660.10\$	0.00\$
15	49095	St-Majorique	1 341	1.37%	121.00	7 934.27\$	661.19\$	661.19\$	0.00\$
16	49130	St-Pie-de-Guire	460	0.47%	14.50	950.80\$	79.23\$	79.23\$	0.00\$
17	49040	Wickham							
		SOUS-TOTAUX	20 353	20.86%	1 357.90	89 040.89\$	7 420.08\$	7 420.08\$	0.00\$
18	49058	Drummondville	77 235	79.14%	7 321.30	480 075.94\$	40 006.33\$	40 006.33\$	0.00\$
		SOUS-TOTAUX	77 235	79.14%	7 321.30	480 075.94\$	40 006.33\$	40 006.33\$	0.00\$
		TOTAUX	97 588	100.00%	8 679.20	569 116.83\$	47 426.41\$	47 426.41\$	0.00\$

**LE PRÉSENT TABLEAU FAIT PARTIE ET
EST ANNEXÉ AU RÈGLEMENT #MRC- 855**